

### Prévisions budgétaires—Transports

Le représentant de Nipissing a dit ensuite que ma proposition retarderait toute la marche du système parlementaire. Au contraire, elle pourrait l'accélérer. En effet, si on appliquait au moins une partie de ma proposition, on pourrait éviter de perdre les heures à des querelles partisans et à se battre pour obtenir des renseignements de base que nous devrions déjà avoir entre les mains; c'est une simple question de bon sens. Le représentant de Nipissing a ensuite dit:

Lorsqu'on examine tout le processus de gouvernement et la façon dont les idées sont entrées dans le système, on peut voir combien il devient impossible de s'attendre que toute cette information dont la politique gouvernementale s'inspire puisse être analysée, classifiée et mise en tête de quelqu'un qui trouve difficile de se retrouver dans le Livre bleu.

Quand il parle de «Livre bleu», je suppose que le député se réfère aux prévisions budgétaires. Il me semble que de tels propos favorisent et encouragent une mystique qui débouche sur l'obsession du secret entourant non seulement le gouvernement fédéral mais, je le soupçonne, tous les gouvernements du pays. Ils favorisent une mystique qui nous catalogue parmi les amateurs incapables de comprendre la documentation professionnelle et spécialisée dont le gouvernement dispose, nous jugeant en quelque sorte incapables d'assimiler un grand nombre d'informations. Si cela était vrai, monsieur l'Orateur, c'est aussi vrai des membres du cabinet eux-mêmes dont certains occupent leur office depuis peu et dont le comportement laisse deviner à tout le moins un certain amateurisme.

Puisque les partisans du gouvernement des dernières semaines ont donné à entendre que le cabinet ou les ministres ne peuvent décider à eux seuls du genre d'information qui doit figurer dans le budget, alors pourquoi devrions-nous être en mesure d'en décider? Le problème avec le Livre bleu des prévisions—je dis cela parce que c'est la principale source de référence offerte aux députés pour scruter les dépenses et projets du gouvernement—n'est pas qu'il renferme trop d'informations, mais qu'il en renferme trop peu, de la vraie information. Une mer de chiffres n'est pas nécessairement un flot d'informations et sûrement pas un océan de sagesse.

A mon avis, les propos du député de Nipissing trahissent ce que je pourrais appeler un air de condescendance, savoir que les complexités du gouvernement dépassent les simples députés et membres des partis d'opposition et que si nous nous en remettons au gouvernement, il nous communiquera tout ce que nous avons réellement besoin de savoir. Je suppose qu'il faudrait conclure de tout cela que plus vite nous approuverons les lois et les projets de dépenses, mieux ce sera.

En toute justice, je dois dire que cette maladie n'afflige pas que les gouvernements libéraux. Je sais que cela se produit avec le gouvernement conservateur en Ontario et je ne serais pas du tout étonné que les gouvernements néo-démocrates manifestent la même tendance lorsqu'ils sont au pouvoir. Je me préoccupe d'un principe qui, à mon avis, devrait avoir plus de poids dans notre système parlementaire. Je souligne ce point parce que je ne suis pas ici pour vanter un parti. J'essaie d'affirmer—bien que ce soit difficile dans ce Parlement qui n'a d'autre esprit que celui de parti—qu'il y a ici un principe important auquel à mon avis on n'a pas accordé suffisamment d'attention.

Je n'ai pas approuvé un bon nombre des questions soulevées par le député de Nipissing, mais je tiens néanmoins à le féliciter de la façon dont il a traité du principe central. Bien qu'il ne soit pas d'accord avec moi, il a au moins consacré la totalité de son discours au sujet fondamental, ce que j'apprécie beaucoup.

[M. Grier.]

Monsieur l'Orateur, j'ai un dernier argument à faire valoir. Je tiens à confronter la quantité de renseignements auxquels les députés ordinaires de l'assemblée élue ont accès tant sur le plan national que provincial et la quantité de renseignements auxquels ont accès les membres élus ordinaires d'un conseil municipal. J'admets que la structure est toute autre quand il s'agit de la prise de décisions au niveau municipal. Mais en même temps, nous parlons d'une gamme étendue de décisions qui ont beaucoup de poids et qui auront une grande importance pour l'avenir de notre société. Elles sont prises par des hommes et des femmes assez ordinaires qui ont été élus, et elles mettent en cause les dépenses, qui, globalement, au pays, représentent des centaines de milliards de dollars par année.

Je sais que lorsque les conseillers municipaux prennent des décisions, un ou deux membres ne s'approprient pas la documentation relative à une proposition pour dire aux autres: c'est à prendre ou à laisser. Chaque conseiller a à sa disposition les renseignements disponibles, qu'il s'agisse du maire, d'un membre du bureau des commissaires, du conseil exécutif, selon la structure précise du conseil municipal.

A mon avis, rien ne prouve que la remise de ce genre d'information aux conseils municipaux du Canada ait nui à l'étude même des propositions, que cela ait été au détriment de l'intérêt public, qu'on ait révélé ce qui était secret. Rien de cela ne s'est produit; il n'y a aucune preuve. Au contraire, j'estime que les décisions prises aux réunions du conseil municipal le sont probablement par des gens aussi bien informés et, dans bien des cas, beaucoup mieux informés—je parle ici des connaissances que partagent tous les membres élus du conseil—que ceux qui prennent des décisions à la Chambre ou au sein des assemblées législatives des provinces. Quel que soit le bien fondé de la décision prise au niveau municipal, d'après mon expérience, il s'agit le plus souvent d'une décision basée sur de nombreux renseignements et sur une importante contribution de la plupart des membres. Chacun a droit aux mêmes égards, aux mêmes évaluations et à la même documentation que l'auteur de la proposition.

Sans établir de véritable comparaison entre les niveaux municipaux et les niveaux provinciaux et fédéral du gouvernement, j'estime que nous avons vu à l'œuvre le principe d'une meilleure information surtout au cours des dernières années, et cela a eu beaucoup de succès au sein des conseils les plus avertis; tout a bien fonctionné. Le Canadien en a profité. Il est mieux renseigné, car ses représentants sont mieux informés et, en fin de compte, on prend de meilleures décisions.

● (1730)

Je pense qu'au cours des sessions à venir, et j'espère qu'il le fera dès la prochaine session du Parlement, le gouvernement devrait songer sérieusement à revoir ses procédures et ses critères et à augmenter la gamme des documents et renseignements mis à la disposition des députés. Un grand nombre de motions demandant des études d'évaluation sont inscrites au *Feuilleton* au nom des mes collègues. J'ai moi-même proposé 22 motions de même nature, mais que les députés se rassurent, je n'ai pas l'intention de les énumérer. Toutes ces motions, les miennes et celles de mes collègues, font remarquer la même chose à savoir qu'on prend aux échelons supérieurs des décisions qui engagent des milliards de dollars et que pour juger de leur sagesse, nous devons nous fier à la parole du ministre.